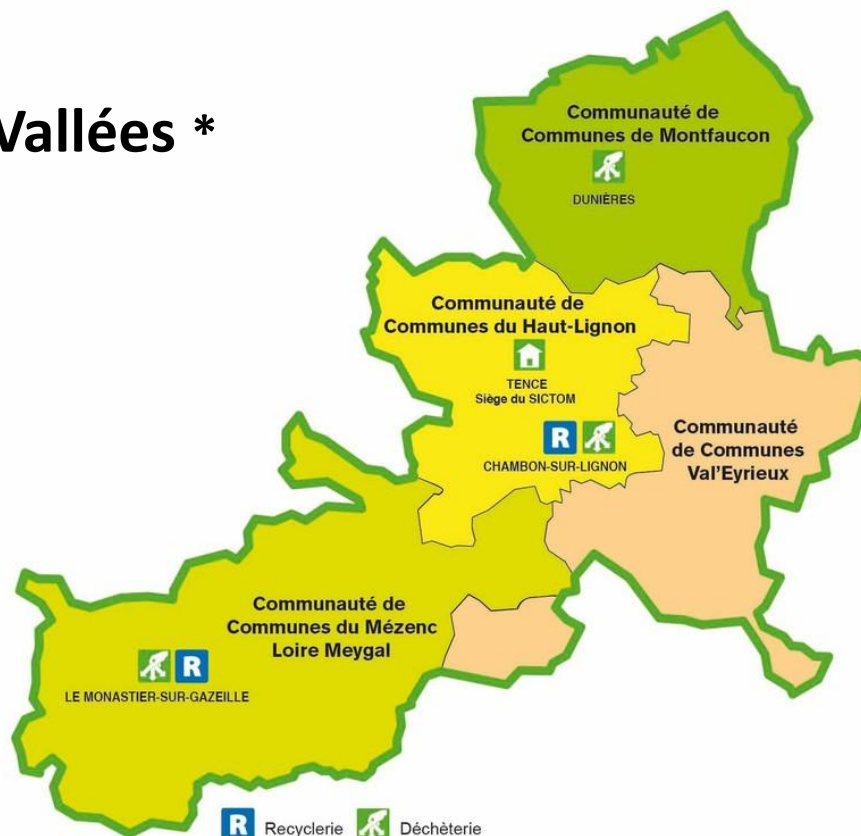


INFOS : BILAN DES COLLECTES

**37 communes collectées
par le SICTOM
Entre Monts et Vallées ***



Ordures ménagères

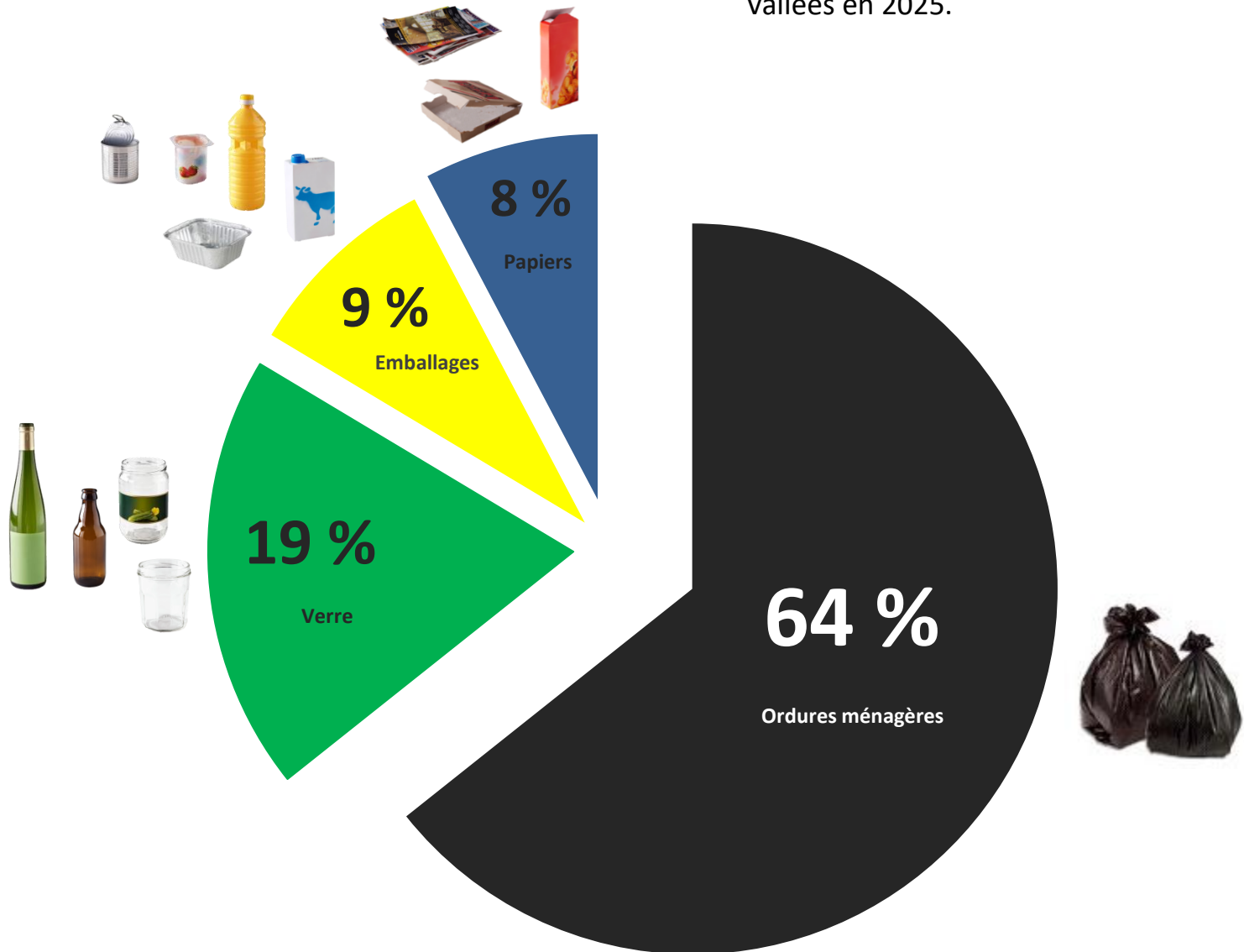


* Cinq communes supplémentaires sont adhérentes au SICTOM Entre Monts et Vallées depuis janvier 2025 : Saint-Julien-Chapteuil, Lantriac, Montusclat, Saint-Pierre-Eynac et Queyrières. Une convention précise que les collectes des ordures ménagères et des emballages/papiers sur ces communes sont gérées par les services de collecte de l'Agglomération du Puy-en-Velay. Pour cette raison, leurs données ne sont pas incluses dans ce bilan.



Tonnages collectés en 2025

Répartition des **6 241 tonnes** de déchets collectés par le SICTOM Entre Monts et Vallées en 2025.



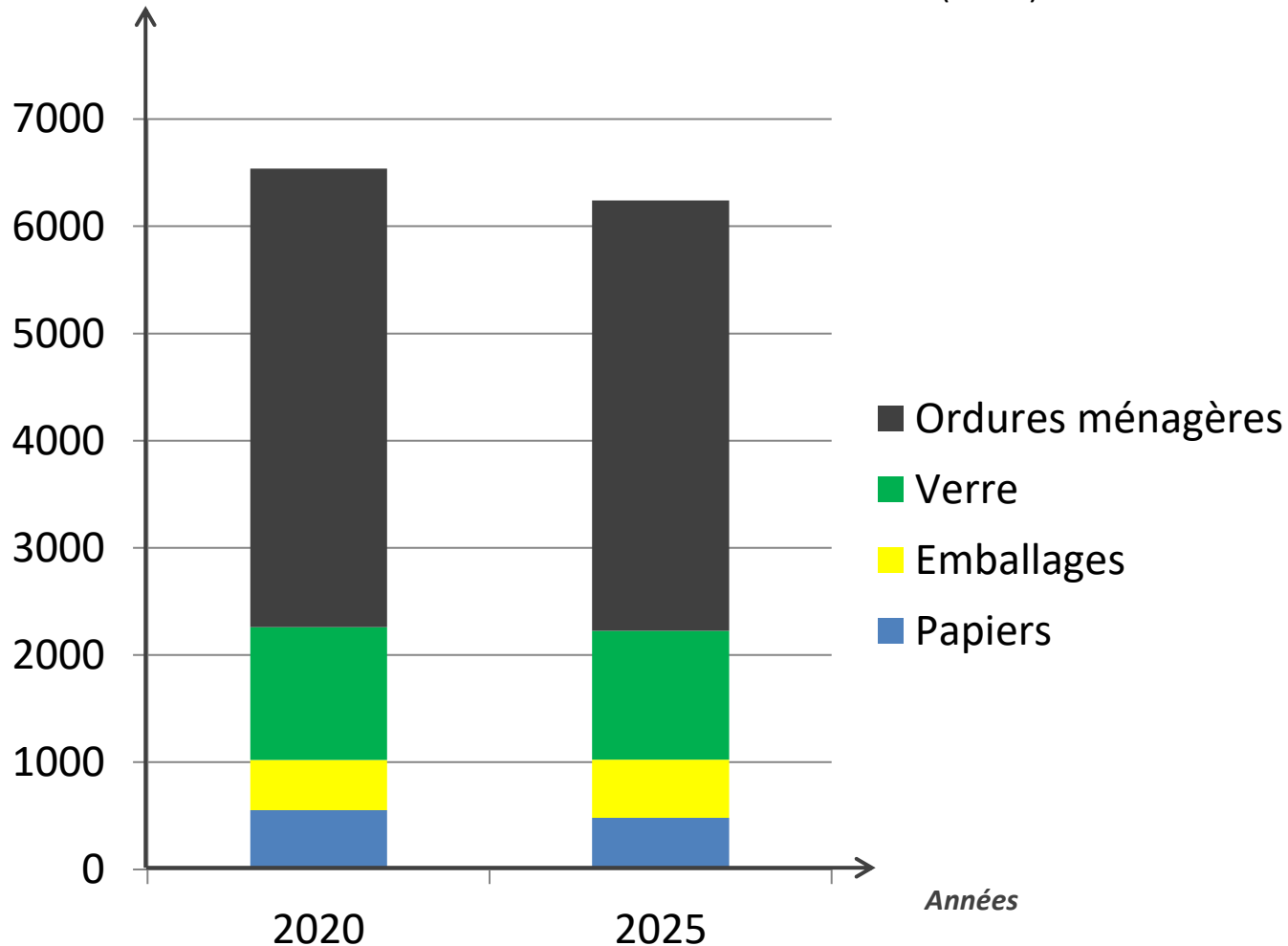


Évolution des tonnages sur cinq ans

Les volumes collectés sont passés de **6 539 tonnes** en 2020 à **6 241 tonnes** en 2025, soit une baisse de 4,5 %.

La diminution de nos ordures ménagères en particulier a permis de limiter les coûts liés à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

*Tonnes
de déchets*



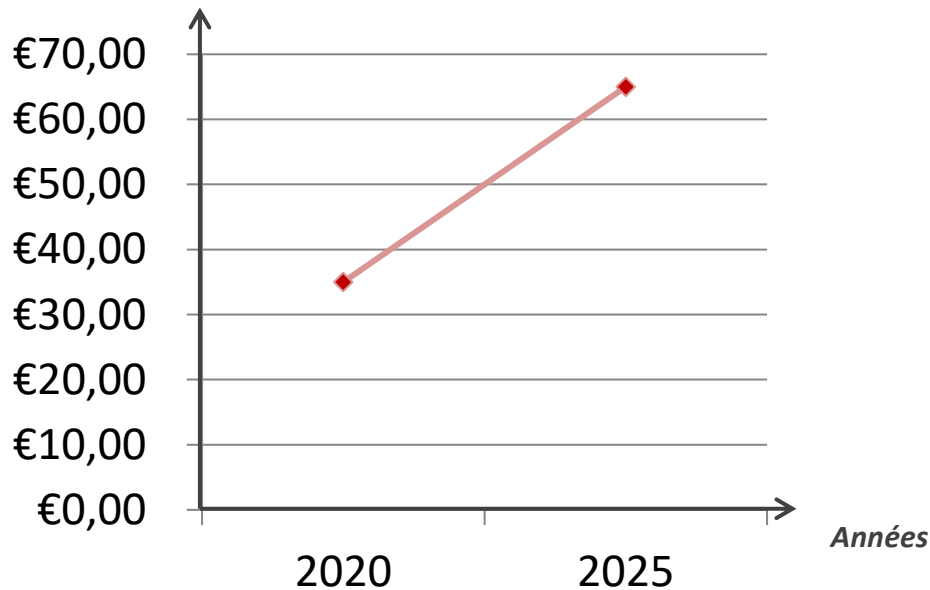


Évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Divers secteurs d'activités sont soumis à cette taxe. Celle-ci ne cesse d'augmenter, incitant les collectivités à réduire leurs activités polluantes. Pour les déchets de notre territoire, la TGAP s'applique aux déchets traités en centre d'enfouissement, soit :

- la part résiduelle des ordures ménagères : tout ce qui ne peut pas être valorisé ;
- les « refus de tri » : déchets dans les colonnes de tri ne correspondant pas à ce qui doit s'y trouver.

*Coût de la TGAP
à la tonne*



Informations complémentaires :

04 71 59 82 93

prevention@sictom-tence.fr

www.sictom-tence.fr